



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Bordeaux, le 21 décembre 2023

**Les sous-préfets de la région réunis autour de l'impact du changement climatique en Nouvelle-Aquitaine**

Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde, a réuni ce mardi 19 décembre 2023 à Bordeaux l'ensemble des sous-préfets d'arrondissement de la Nouvelle-Aquitaine dans le cadre d'un séminaire consacré aux enjeux de l'impact du dérèglement climatique dans la région et aux leviers pour y répondre. Des interventions d'experts sur les éléments d'adaptation aux effets du changement climatique, en particulier sur la disponibilité en eau et sur la biodiversité, et des témoignages et retours d'expériences de collectivités et d'acteurs économiques de la région ont rythmé cette journée de sensibilisation.

La région Nouvelle-Aquitaine est de plus en plus confrontée au changement climatique et à ses effets. La perte de biodiversité, la multiplication des épisodes de sécheresse, des feux de forêts majeurs, des épisodes de pluies intenses, ou encore le recul du trait de côte, sont autant d'alertes qui rappellent l'urgence à agir, au plus près du territoire et en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les collectivités locales.

Dans la dynamique impulsée par le lancement de la COP Nouvelle-Aquitaine le 1er décembre dernier et dans le cadre d'une démarche globale de territorialisation de la planification écologique, ce séminaire a permis d'échanger autour de la transition écologique et énergétique, dimension qui irrigue et irriguera de plus en plus l'ensemble des politiques territoriales de l'État.

Trois étapes succèdent à la tenue de la COP du 1<sup>er</sup> décembre :

- une première étape de diagnostic jusqu'en février 2024 ;
- une deuxième étape de débat, de février à mai 2024, dans laquelle les sous-préfets sous l'autorité des préfets de département auront un rôle important à jouer en matière de mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux avec les collectivités ;
- un temps de décision pour arrêter la feuille de route régionale à 2030, c'est-à-dire la trajectoire régionale choisie et le choix des stratégies retenues pour atteindre les objectifs en 2030. L'objectif est de valider une feuille de route à l'été 2024.

L'État est pleinement mobilisé sur ces enjeux et œuvre de manière concertée et coordonnée avec les partenaires, afin de mettre en place les conditions nécessaires à une transition favorisant le changement tout en intégrant les considérations économiques, sociales et de préservation des ressources naturelles.

Le préfet de la région, en lien étroit avec les préfets de département et les sous-préfets d'arrondissement, coordonne l'action de l'État au plus près des territoires et des acteurs de terrain pour relever ce défi des transitions en Nouvelle-Aquitaine.